

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20211122-028

du 22 novembre 2021

n°028

page 1/3

EXTRAIT :**GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 81**

Présents (57) :JM. AURIAULT, A. PICHON, F.LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, J-P.MAISY (suppléant de L. ROY), J-P. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, A-F. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, A.GEORGES (suppléant de P. GUÉNAIRE), H. COLIN, I. RABUSSIÉ, J.SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, J. BOISSON

Pouvoirs (8) :G. PRINCET donne pouvoir à E.AZIHARI
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à E.AZIHARI
S. RAYNAUD donne pouvoir à A-F. BOURAT
L. RABUSSIÉ donne pouvoir à A-F. BOURAT
Y. ERGUL donne pouvoir à J-P. ABELIN
J-M. MEUNIER donne pouvoir à J-P. ABELIN
C. CIBERT donne pouvoir à T.BAUDIN
P. AZILE donne pouvoir à T.BAUDIN

Excusés (16) : M. GODET, M. LATUS, P. ROCHER, V. DESIRE, L. DUFFAULT, S. CHAPUT, F. SCHMITT, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, F. PIERRON, F. MERCHADOU, P. BIGOT, A. NOEL, P. BERNARD

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**OBJET : Aménagement du site de la Manu - Modification et mise à jour de l'autorisation de programme**

Depuis 2015, l'ancienne manufacture d'armes de Châtellerault a fait l'objet d'une opération d'aménagement inscrite dans une autorisation de programme, crédits de paiement (2015-2021).

En complément de l'attractivité liée à l'implantation de nombreuses activités, aussi diverses et notoire que l'AFPA, les archives de l'armement, l'école nationale de cirque, le conservatoire, le musée et la patinoire, il était nécessaire de construire une identité spécifique au site pour augmenter son rayonnement à l'échelle de Grand Châtellerault.

Ainsi, suite à la construction du skatepark architecturé, de la restructuration des zones de stationnement végétalisées, de la valorisation du socle des cheminées et à l'amélioration de la circulation douce à l'intérieur du site, on constate une hausse de la fréquentation de ce lieu. Une nouvelle signalétique et des aménités ont été créées (panneaux d'information patrimoniaux, toilettes publiques, bancs associés à des œuvres d'artistes, corbeilles, ...). Par ailleurs, des travaux visant à conforter les rotondes, la salle et le couloir de tir, ainsi que les lisses du jardin du directeur ont été effectués.

Les travaux d'accessibilité et le réaménagement des collections du musée ainsi que la création du nouvel espace dédié à Rodolphe Salis ont été livrés fin 2019.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20211122-028****du 22 novembre 2021****n°028****page 2/3**

Le cheminement doux entre la Grand'rue de Châteauneuf et le conservatoire (longeant le site des archives de l'armement) a été livré début 2021.

Du mobilier a été implanté (tables de pique-nique, corbeilles, barrières...). La sécurisation des structures de la salle et du tunnel de tir a été réalisée par l'implantation de plots ciment interdisant la circulation et le stationnement en surface. L'éclairage est revu et une signalisation au sol est en cours de réalisation sur la rue Jean Monnet.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de réactualiser le montant des dépenses de l'autorisation de programme pour les années 2020 et 2021 et de répartir les dépenses en 8 exercices, selon le détail ci-dessous. Le montant global reste inchangé pour un montant de 4 279 000 €.

INTITULÉ	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL (€)
APICP	137 000	671 000	1 568 000	157 000	1 293 800	32 000	320 000	100 200	4 279 000
<i>Subventions accordées pour l'aménagement du site</i>	<i>451 607</i>	<i>63 601</i>	<i>172 374</i>	<i>196 436</i>	<i>178 333</i>		<i>128 000</i>		<i>1 190 351</i>

* * * * *

VU les articles L 2311 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 28 septembre 2015 autorisant la création de l'autorisation de programme pour le réaménagement du site de la Manu,

VU la délibération n°10 du conseil communautaire du 8 juillet 2019 modifiant l'autorisation de programme initiale,

VU la délibération n°18 du conseil communautaire du 16 novembre 2020 modifiant et prolongeant l'autorisation de programme initiale,

VU l'article 3.II.3.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence pour la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier, par année, la répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme,

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger d'une année l'autorisation de programme afin de terminer l'aménagement du site de la Manu,

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 086-248600413-20211122-CC_20211122_028-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20211122-028

du 22 novembre 2021

n°028

page 3/3

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de modifier la répartition de l'autorisation de programme et d'étendre cette dernière à l'année 2022.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline HCOUD



